

Communiqué de presse

16 Janvier 2018 - N° 2

SCOR est élu « Reinsurer of the Year » par InsuranceERM

SCOR est élu « Reinsurer of the Year » par InsuranceERM pour l'année 2017. InsuranceERM remettra cette récompense prestigieuse, annoncée hier sur le site internet de la publication, à l'occasion d'une cérémonie organisée à l'hôtel de ville de Londres, le 7 février 2018.

InsuranceERM indique que «la gestion des risques relève, par définition, d'une approche holistique et SCOR a démontré son excellence en la matière au travers d'un ensemble d'actions. » En particulier, la publication reconnaît la « forte contribution de SCOR à la gestion des risques climatiques, tant à l'actif qu'au passif de son bilan », les organisations engagées en faveur de la lutte contre le changement climatique ayant reconnu « les efforts pionniers de SCOR en matière de désengagement du secteur du charbon ». InsuranceERM affirme en outre que la stratégie de SCOR « permet une protection efficace des parties prenantes du Groupe grâce, notamment, à ses mécanismes de transfert des risques, par la rétrocession, et les ILS, à son niveau de solvabilité et à sa solution de capital contingent ».

SCOR est une nouvelle fois reconnu pour son leadership au sein du secteur, cette distinction succédant à plusieurs autres récompenses :

- « Risk innovation of the year », InsuranceERM Awards 2016, en décembre 2016;
- « Reinsurer of the Year », Reactions London Market Awards 2017, en juin 2017;
- « North American Life Reinsurer of the Year » (réassureur Vie de l'année en Amérique du Nord), pour la troisième année consécutive, et « Underwriting star of the year » (meilleur souscripteur de l'année), attribuée à Nicholas Nudo (Senior Vice President et responsable de l'équipe des traités de réassurance dommage à Chicago), Reactions, en septembre 2017;
- « Underwriting team of the year » (Meilleure équipe de souscription de l'année), attribuée à l'équipe Risques politique et crédit du syndicat de SCOR à Londres, Channel Syndicate, et « Rising star of the year » (Etoile montante de l'année) attribuée à Henry Mumme-Young (souscripteur senior du Channel Syndicate), 2017 Insurance Day London Market Awards, en novembre 2017.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « Nous sommes une nouvelle fois honorés et fiers d'être élu Réassureur de l'année, cette fois-ci à l'occasion des InsuranceERM Awards 2017. Cette distinction témoigne de la qualité et de l'efficacité du cadre ERM mis en place par SCOR, qui couvre tous les types de risques et se situe au cœur de la stratégie du Groupe, contribuant ainsi à la réussite constante de notre plan stratégique « Vision in Action ». Au nom du comité exécutif, je tiens à remercier le Chief Risk Officer et ses équipes, et plus généralement l'ensemble des collaborateurs du Groupe, pour avoir contribué à ce succès. »



Communiqué de presse

16 Janvier 2018 - N° 2

* *

Contacts

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 75 43
mbouchon@scor.com

lan Kelly
Directeur des Relations Investisseurs
+44 203 207 8561
ikelly@scor.com

http://www.scor.com/

Twitter: @SCOR_SE

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des évènements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2016 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2017 sous le numéro D.17-0123 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».